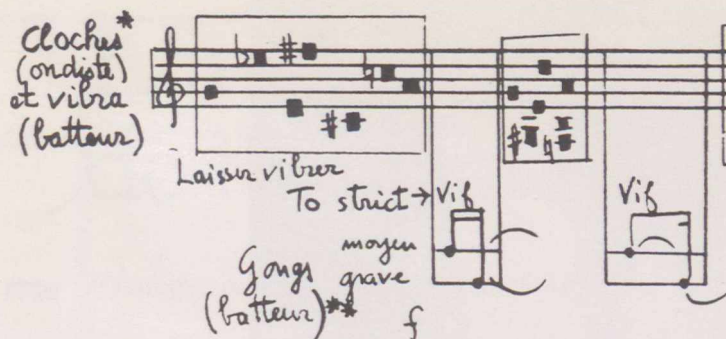




Pour la musique



Les vingt dernières années ont été, au Canada, une période de profond renouvellement de la musique. Jusqu'en 1940 au moins, on admettait que tout compositeur canadien devait avoir fait ses études au Royal college of music de Londres ou aux conservatoires de Paris et de Leipzig. Le style de composition ne s'éloignait pas des normes fixées dans les années 20 par les écoles européennes. Après une période de transition où les musiciens allèrent chercher leur formation et leur inspiration aux États-Unis plutôt qu'en Europe, des courants tout à fait nouveaux ont fait irruption vers 1950 dans la vie musicale canadienne. Les compositeurs qui avaient fait leurs études au lendemain de la guerre se sont trouvés partagés entre l'enseignement reçu et les expériences qu'ils pouvaient faire, par exemple une première audition de Bartok ou de Webern. A partir de cette époque, le Canada a accueilli nombre de compositeurs immigrés qui avaient été formés, pour la plupart, en Europe, mais pas nécessairement dans les écoles traditionnelles. Venus d'Allemagne, de Hongrie ou de Tchécoslovaquie, ces musiciens ont fait naître les courants dont la vie musicale au Canada est aujourd'hui traversée : dodécaphonisme, musique concrète, musique aléatoire, électronique, chœurs parlés, etc.

C'est au début des années cinquante qu'un musicien a écrit : « Nous sommes, en fait, la première génération de compositeurs canadiens ». Des jeunes nés au Canada allaient bientôt enrichir le répertoire en interprétant d'une façon personnelle l'enseignement d'Hon-

neguer, de Messiaen ou de Varèse. Beaucoup se font aujourd'hui les hérauts des valeurs nouvelles en manifestant un intérêt marqué pour les percussions et l'appel à la virtuosité des interprètes. La musique électronique est maintenant couramment associée aux instruments classiques. En 1959, un studio de musique électronique a été ouvert à l'université de Toronto et une dizaine d'autres ont été créés depuis.

L'institutionnalisation de la vie artistique qui a suivi la publication, en 1952, du rapport de la Commission fédérale d'enquête sur « le développement des



M. Gilles Lefebvre
vice-président du
Centre musical
canadien
et directeur
du Centre culturel
canadien de Paris.

arts, des lettres et des humanités » a contribué au renouveau (1). La Ligue canadienne de compositeurs a été créée ; elle compte aujourd'hui plus de cinquante membres. Le Conseil des arts encourage les compositeurs en attribuant bourses et subventions et en exigeant des organismes subventionnés qu'ils inscrivent des œuvres canadiennes à leurs programmes. Radio-Canada fait interpréter et enregistrer des œuvres nouvelles et passe des commandes. L'Association canadienne des écoles universitaires de musique renforce les liens entre l'université et la vie musicale. A l'approche du centenaire de la Confédération canadienne (1967), la Commission du centenaire a

subventionné la composition de plus de cent cinquante œuvres.

C'est en 1959 qu'a été créé, à Toronto, le Centre musical canadien. Ses services sont aujourd'hui groupés autour d'une musicothèque de prêt de partitions qui comprend quelque quatre mille œuvres de musiciens canadiens. Le Centre ne joue pas le rôle d'un éditeur ; il se borne à délivrer les partitions à prix coûtant, afin de faire connaître les œuvres. Il a publié d'autre part plusieurs catalogues (musique d'orchestre, musique de chambre, œuvres vocales, œuvres chorales, musique pour clavier) et un répertoire de partitions manuscrites disponibles sur microfilms. La musicothèque contient encore une collection d'enregistrements d'œuvres canadiennes sur disque ou bande magnétique. Le Centre, qui est en quelque sorte un bureau d'information sur la musique canadienne, publie notamment des monographies sur les compositeurs. De 1967 à 1970, il a édité le mensuel « Musicanada » dont la collection reste une riche source de documentation. Le développement de ses activités l'a conduit à ouvrir une deuxième maison à Montréal et, pour l'Europe, une représentation permanente au Centre culturel canadien de Paris. Celui-ci dispose d'une salle d'écoute, d'œuvres sur disque ou bande magnétique et de nombreuses partitions manuscrites. ■

1. On sait l'importance des travaux des commissions fédérales d'enquête. Formées sur l'initiative du gouvernement, après approbation du Parlement, ces commissions sont chargées de faire le point sur une grande question d'actualité en procédant à des études et à des auditions dans tout le Canada. Elles formulent des recommandations dont le gouvernement s'inspire pour fixer ses orientations.